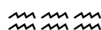


PROCÈS-VERBAL

des délibérations

du Conseil Municipal



Séance ordinaire du **25 octobre 2016**
à 20 h 00

- Nombre de conseillers élus : 19
- Nombre de conseillers en fonctions : 19

Sous la présidence de M. Claude CENTLIVRE, Maire

Étaient présents les conseillers :

Martine ALAFACI, 1^{er} Adjointe au Maire, Denis KUSTER, 2^{ème} Adjoint au Maire, Patrick HAMELIN, 3^{ème} Adjoint au Maire, Hélène ZOUINKA, 4^{ème} Adjointe au Maire, Mmes et MM. les conseillers municipaux Marc NOEHRINGER, Éliane HERZOG, Marie-Pascale STOESSLE, André MERCIER, Delphine ZIMMERMANN, Régine SORG, Christian BEYER, Henri VORBURGER, Bernard EICHHOLTZER, Rozenn RAMETTE, Véronique WETTLY-BANNWARTH et Jean-Luc FREUDENREICH.

Étaient absents excusés :

M. Léonard GUTLEBEN, qui a donné procuration à M. Claude CENTLIVRE
Mme Michèle SCHNEIDER, qui a donné procuration à Mme Marie-Pascale STOESSLE

Secrétaire de séance :

M. Thierry REYMANN, secrétaire général

POINT UNIQUE : perspectives d'évolution de la présence postale à EGUISHHEIM

M. le Maire introduit le débat consacré à ce sujet important et sensible qu'est le devenir du bureau de poste d'EGUISHEIM.

Il rappelle qu'il avait souhaité, voici quelques semaines, en plein accord avec l'ensemble des conseillers municipaux, que soit pris le temps nécessaire pour évoquer sereinement ce dossier, raison pour laquelle ce point figure seul à l'ordre du jour de la présente séance. C'est également l'une des raisons qui l'ont conduit à ne pas convier de responsables de la Poste, qui ont déjà eu l'occasion de s'exprimer devant le Conseil voici quelques mois.

La présence d'un nombreux public, qui s'est rassemblé en une manifestation d'opposition à une éventuelle fermeture du bureau peu avant le début de la séance, témoigne de l'intérêt manifesté à ce sujet par la population et les acteurs économiques locaux.

Sans rappeler l'historique de l'ensemble du dossier, en-dehors de l'importante mobilisation lancée par les acteurs économiques locaux courant 2015, sous l'impulsion de Mme Marie-Louise MEYER, M. le Maire en évoque les développements les plus récents, en l'occurrence une rencontre sollicitée par la direction de la Poste, voici un an environ, au cours de laquelle ses responsables ont fait part à M. le Maire des principales difficultés auxquelles ils ont à faire face, notamment la baisse constante du trafic courrier depuis le déploiement généralisé du réseau internet, les nouveaux comportements de la clientèle et, en corollaire, une baisse de la fréquentation du bureau local.

Ces évolutions avaient conduit la direction de la Poste à évoquer l'éventualité d'une autre forme de présence postale dans la commune, en l'occurrence une agence postale communale ou un relais-poste implanté au sein d'un commerce.

Dès lors, comme il le rappelle, M. le Maire avait associé le Conseil municipal à ce dossier, ce qui s'est en particulier traduit par la participation de deux représentants de la Poste au Conseil municipal du 8 juin dernier.

Il dresse également un état des lieux en termes d'horaires, en précisant qu'une nouvelle réduction des heures d'ouverture est intervenue depuis l'été 2016, sans concertation, restreignant à un total de 23h hebdomadaires la durée d'ouverture du bureau local, répartie les matins du lundi au samedi de 8h30 à 11h30 et les mardis et jeudis après-midis, de 14h à 16h30, contre 25h30 antérieurement (fermeture du mercredi après-midi).

Puis, il lance le débat, en invitant les conseillers municipaux à s'exprimer en premier lieu, avant que la parole ne soit ouverte aux membres du public, et en demandant d'emblée à M. Jean-Luc FREUDENREICH de bien vouloir partager avec l'assemblée des informations qu'il sait lui avoir été communiquées dernièrement par le Directeur régional de la Poste.

M. FREUDENREICH rend compte des récentes démarches dont il a en effet pris l'initiative. Le Directeur régional, qu'il a pu joindre téléphoniquement ce jour, lui a ainsi indiqué ne pas être au courant de la mobilisation de l'an passé (ce qui soulève plusieurs commentaires parmi les élus et l'assemblée, le dossier ayant pourtant été notifié en lettre recommandée avec accusé de réception).

Ainsi qu'il l'expose, M. FREUDENREICH lui a résumé la situation et la préoccupation des acteurs économiques locaux quant aux perspectives de dégradation accentuée du service postal dans la commune. Sur le plan de l'évolution statutaire du bureau, le

Directeur régional lui a confirmé qu'aucune décision n'irait à l'encontre du Conseil municipal, qui a le dernier mot à ce propos, et que sa porte restait ouverte pour toute discussion avec les élus.

M. Bernard EICHHOLTZER considère que ceci est révélateur de la position qu'il exprime depuis longtemps, à savoir qu'il y a lieu d'instaurer un rapport de force dans ce dossier, malgré un contexte général difficile pour défendre les services publics. Il appelle ainsi la commune à arrêter une position claire, et émet en particulier le souhait que le Conseil municipal exprime sa ferme intention de conserver un bureau de poste de plein exercice, non pas en s'arc-boutant sur un statu quo de principe, mais au travers d'une prise de position argumentée et convaincante, fondée sur le souci des usagers et acteurs locaux de préserver l'outil efficace que constitue de longue date le bureau de poste.

Pour M. FREUDENREICH, l'enjeu majeur réside dans la démonstration à faire que le chiffre d'affaires réalisé par le bureau le rend viable et rentable. M. EICHHOLTZER acquiesce, et trouve dans les plus vives réticences des responsables de la Poste à communiquer le chiffre d'affaires du bureau matière à penser que, si celui-ci était connu, il constituerait à lui seul un argument de poids en faveur du maintien du bureau de poste en tant que tel.

M. Christian BEYER, reconnaissant les sévères impératifs d'adaptation auxquels la Poste, entreprise à forte main d'œuvre, doit faire face, et tout en souhaitant parvenir au maintien du service postal de qualité actuel, rend toutefois les élus attentifs aux évolutions futures que l'on peut craindre en termes d'horaires : quelle serait la position de la commune si les horaires du bureau continuaient de baisser, jusqu'au minimum de 12 h hebdomadaires garanti à tout bureau de poste ? Quel service aurait alors été conservé ?

Ceci amène M. FREUDENREICH à considérer que la défense d'horaires décents est également impérative, au même titre que la conservation du bureau de plein exercice.

Pour M. le Maire, qui en convient, la Poste est confrontée à la nécessité de s'adapter et de diversifier ses missions. Les communes telles qu'EGUISHEIM en font, en quelque sorte, les frais.

Mme Rozenn RAMETTE s'enquiert des critères précis que les responsables de la Poste auraient pu définir pour statuer quant à la viabilité d'un bureau de poste. M. le Maire répond qu'il n'a pas connaissance de tels éléments.

M. FREUDENREICH estime qu'il ne sera pas utile d'argumenter avec la Poste sur le plan de la fréquentation du bureau, réitérant que l'essentiel, à ses yeux, réside dans la question du chiffre d'affaires réel attaché au bureau. Et ce d'autant que la diminution de fréquentation peut être largement imputée aux réductions d'horaires successives, comme le relèvent Mme Marie-Pascale STOESSLE et M. Bernard EICHHOLTZER.

Cette question de la réalité du chiffre d'affaires du bureau, généré en grande partie par les acteurs économiques locaux, occupe peu à peu le centre des discussions. Plusieurs intervenants, notamment parmi le public, exposent les biais qui conduisent la Poste à minorer artificiellement l'activité du bureau d'EGUISHEIM : les envois en nombre (pour lesquels les professionnels sont démarchés très régulièrement) et le colisage sont ainsi décomptés, contre toute logique, dans le volume traité par le bureau de TURCKHEIM. Les impressions à domicile de timbres, que la Poste promeut également fortement, échappent également à une juste comptabilisation dans l'activité du bureau.

À l'heure d'une informatique toute-puissante, la réintégration de ces chiffres dans l'activité du bureau d'EGUISHEIM ne présenterait toutefois aucune difficulté particulière, estime M. Christian HEBINGER.

M. Albert HERTZ rappelle qu'il existe une solution simple pour que la vérité du chiffre d'affaires ne soit pas sujette à caution, en l'occurrence l'achat et l'utilisation de timbres au bureau local, pour tous les types d'envois.

Pour M. Henri VORBURGER, il est quoi qu'il en soit vain de s'attacher exclusivement à l'obtention de chiffres précis, que ce soit en termes de fréquentation ou de chiffre d'affaires, dont la fiabilité ne sera de toute façon jamais garantie. Il appelle à trouver et à utiliser d'autres moyens d'action.

Pourtant, Mme STOESSLE souhaiterait quant à elle insister sur l'opacité et le manque de communication des dirigeants de la Poste, en termes de données chiffrées. La Poste devrait pouvoir prouver la diminution du chiffre d'affaires de son bureau local, si tel était le cas. Elle estime anormal que le Conseil municipal, autorité locale représentative de la population et des acteurs économiques, ne puisse disposer de ces éléments, demandés de longue date, sans succès.

M. Albert HERTZ invite également les élus à utiliser pleinement l'outil que représente la commission départementale de présence postale territoriale. M. le Maire lui précise avoir occasionnellement des contacts à ce sujet avec son président, M. Jean-Marie BELLIARD, mais considère que cet organisme semble surtout avoir vocation à accompagner les changements souhaités par la Poste.

Puis, M. le Maire invite les personnes présentes qui en auraient connaissance à témoigner du fonctionnement des relais-postaux ou des agences postales communales dans les environs.

Mme Marie-Louise MEYER dresse ainsi un tableau assez sombre de la situation à HERRLISHEIM-PRES-COLMAR, où l'insatisfaction semble prédominer quant à l'agence postale communale qui y a été mise en place.

Mme Hélène BLEGER, en revanche, relaie des échos nettement plus positifs de la situation s'agissant de l'agence postale communale de WETTOLSHEIM.

Pour autant, M. le Maire pointe les incertitudes, en termes financiers, quant à la pérennité dans le temps des aides accordées par la Poste, dans un premier temps, pour la mise en place de telles alternatives au service postal traditionnel.

Mme MEYER reprend la parole et se déclare persuadée que TURCKHEIM a injustement été favorisée dans le choix de la Poste d'y conserver une implantation, qui est aujourd'hui devenue le bureau de référence du secteur, au détriment à ses yeux d'EGUISHEIM, dont l'activité économique lui paraît bien plus soutenue.

M. Christian HEBINGER appelle, pour sa part, à saisir toute occasion de donner de la publicité aux démarches entreprises, la Poste étant généralement gênée aux entournures et cherchant à éviter au maximum toute exposition médiatique sur ces sujets, néfastes en termes d'image.

Après des échanges de considérations d'ordre général quant à la notion même de service public, il apparaît, au fil du débat, qu'un consensus se dégage peu à peu autour de la préparation d'une motion, destinée à constituer la position officielle de la commune dans ce dossier.

Cette motion évoquera et mettra en avant notamment les points suivants, suggérés par plusieurs intervenants :

- le ferme refus par le Conseil municipal de toute évolution vers une agence postale communale ou un relais-poste, au motif, notamment, qu'une fermeture du bureau d'EGUISHEIM conduirait à l'absence de bureau de plein exercice sur un vaste territoire entre WINTZENHEIM et ROUFFACH ;
- la question des horaires, et la demande de rétablissement des horaires ayant eu cours jusqu'à l'été 2016 (25h30 d'ouverture) ;
- l'importance du bureau de poste dans l'économie du village, ses usagers fréquentant également bon nombre d'autres activités et commerces locaux ;
- les services moins étendus offerts par une agence postale communale ou un relais-poste (un service aussi anodin que la récupération d'une lettre recommandée avec accusé de réception, en cas d'absence, par exemple, n'y est pas possible et nécessitera moult déplacements d'usagers) ;
- La spécificité d'EGUISHEIM, par rapport à d'autres villages des environs, en termes d'activité économique et de rayonnement;
- La demande de rattachement au bureau d'EGUISHEIM, en termes de chiffre d'affaires généré, de toutes les opérations (envois en nombre, colisage...), en plein essor et qui en sont actuellement exclues ;
- les nuisances générées par la noria de camions et camionnettes que l'on peut craindre dans les rues du village, dans l'éventualité de la fermeture du bureau, pour assurer les services de colisage et de messagerie ;
- un appel à un soutien des communes voisines à la défense du bureau d'EGUISHEIM, ce qui nécessitera une rédaction appropriée de la motion.

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

- ⇒ APPROUVE le principe de rédaction d'une motion reprenant notamment ces éléments, laquelle motion sera adoptée lors de la prochaine séance ;
- ⇒ PREND ACTE de la réaction de plusieurs élus, et notamment de Mme Martine ALAFACI et de M. Denis KUSTER, regrettant de n'avoir pas été tenus informés ou associés à la manifestation qui s'est tenue peu avant le début de la séance, et s'étonnant que ce mouvement ne regroupait pas l'ensemble des acteurs économiques d'EGUISHEIM, mais seulement des viticulteurs.

Communications diverses :

Déploiement de la fibre optique

M. le Maire rend compte de son déplacement à BENFELD (67), ce jour, en compagnie de M. Patrick HAMELIN, Adjoint au Maire, pour une cérémonie marquant le lancement des travaux du réseau public régional de fibre optique, en présence de nombreuses personnalités.

Les communes bas-rhinoises de MATZENHEIM, LIMERSHEIM et BERNARDSWILLER, au même titre qu'EGUISHEIM, unique commune haut-rhinoise, auront le privilège d'être les quatre premières communes desservies par ce futur réseau de fibre optique, matériau d'une extrême finesse, dont M. le Maire présente un échantillon à l'assemblée.

Il annonce que, selon les informations qu'il a pu obtenir sur site à cette occasion, le lancement des travaux dans la commune, dans les prochains mois, sera précédé d'une réunion publique, au cours de laquelle les futurs abonnés pourront obtenir des réponses à toutes les questions qu'ils peuvent encore se poser.

Il est d'ores et déjà acquis, toutefois, que sur le plan tarifaire, les abonnés n'auront rien à payer pour la desserte de leurs propriétés par le réseau. Seul l'abonnement, naturellement, restera à leur charge. Chacun pourra souscrire auprès d'un fournisseur d'accès internet l'offre de son choix.

M. le Maire remercie M. Patrick HAMELIN, Adjoint au Maire en charge des finances et du développement économique, qui a suivi ce dossier depuis le départ.

Réaménagement-extension de l'office de tourisme

M. le Maire rend brièvement compte de la teneur d'une réunion de chantier, qui s'est tenue ce jour, au cours de laquelle un nouveau point d'avancement a été fait sur les finitions du chantier, qui s'achève, la perspective du ré-emménagement dans les locaux, le jeudi 3 novembre prochain, étant confirmée.

L'inauguration de ce nouvel outil de promotion du tourisme pour la commune et le territoire est par ailleurs fixée au 19 novembre, comme le rappelle M. le Maire, qui informe également les conseillers que le nouveau label Iter Vitis Pontificum – la route des Vins des Pontifes, du nom de cet itinéraire culturel du Conseil de l'Europe unissant des communes viticoles et autres entités ayant un lien avec un pape, sera officiellement remis à EGISHEIM durant cette cérémonie.

Mme Martine ALAFACI, présidente de l'office de tourisme, prend à son tour la parole et communique quelques informations complémentaires concernant la matinée de l'inauguration officielle, qui sera suivie de journées Portes ouvertes à destination de toute la population, lesquelles seront agrémentées d'un jeu de piste élaboré par les membres de la commission Tourisme.

Fin de la séance : 21h25

RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES AU COURS DE LA SÉANCE

POINT UNIQUE : Perspectives d'évolution de la présence postale à EGUISHHEIM

Le présent feuillet clôt le procès-verbal des délibérations adoptées
par le Conseil municipal le 17 octobre 2016, point unique.

**SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL
PRESENTS OU REPRESENTES**

Nom, Prénom, Fonction	Absent ou Représenté	Signature
CENTLIVRE Claude, Maire		
ALAFACI Martine, 1 ^{ère} Adjointe		
KUSTER Denis, 2 ^{ème} Adjoint		
HAMELIN Patrick, 3 ^{ème} Adjoint		
ZOUINKA Hélène, 4 ^{ème} Adjointe		
GUTLEBEN Léonard, 5 ^{ème} Adjoint	<i>Procuration à M. Claude CENTLIVRE</i>	
NOEHRINGER Marc		
HERZOG Éliane		
STOESSLE Marie-Pascale		
SCHNEIDER Michèle	<i>Procuration à Mme Marie-Pascale STOESSLE</i>	
MERCIER André		
ZIMMERMANN Delphine		
SORG Régine		
BEYER Christian		
VORBURGER Henri		
EICHHOLTZER Bernard		
RAMETTE Rozenn		
WETTLY-BANNWARTH Véronique		
FREUDENREICH Jean-Luc		